

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN  
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt et Un, le 30 Novembre à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Estran, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

*Étaient également présents :*

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, Mme Anne-Marie GARANGE, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, M. Lucien MONNERIE, M. Hugues DEVAUX-MARKOV, M. Patrick GUILBAUDEAU, M. Alain DESGRE, Mme Françoise HENRIQUEZ, Mme Gaëlle LE BOUHART, Mme Maryvonne LE GAL, M. Bernard BASTIER, M. Didier LEMARCHAND, M. Jean-François SALVAR, Mme Chantal DEMANGEON, Mme Estelle MORIO, M. Henri-Philippe LAMY, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, Mme Isabelle LOISEL, M. Régis KERDELHUE

*Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :*

Mme Sonia CAROFF à Mme Anne-Marie GARANGE  
Mme Séverine LE FLOCH à Mme Marylise FOIDART  
Mme Annaïg MESTRIC à Mme Arlette BUZARE  
M. Jean-Jacques MARTEIL à M. Jacques GREVES

*Secrétaire :*

Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	24 novembre 2021
Date de l'affichage	24 novembre 2021
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	29
Nombre de votants	33

-----  
**2021 136 Adhésion à l'AVPU (Association des Villes pour la Propreté Urbaine)**

**Rapporteur** : P. Le Stunff

La Ville de Guidel souhaite adhérer à l'AVPU (Association des Villes pour la Propreté Urbaine), conformément à l'engagement pris lors de la campagne électorale, dans l'objectif d'améliorer la propreté urbaine par la mise en place d'un dispositif de suivi qualitatif de cette propreté à partir d'indicateurs pertinents, vérifiables et mesurables.

Créée en 2010 à l'initiative d'une vingtaine de villes, l'AVPU poursuit son développement et regroupe aujourd'hui près de 200 collectivités.

Sa mission première a été de concevoir une méthodologie d'évaluation de la propreté urbaine utilisable par tous les adhérents : les Indicateurs Objectifs de la Propreté (IOP). Cette méthodologie a permis d'élaborer un référentiel de la propreté urbaine.

En 2016, l'AVPU a créé le label «Ville Eco-propre» et les Trophées de la propreté urbaine qui valorisent les collectivités qui s'engagent dans une démarche d'amélioration durable de la propreté urbaine. En 2020, 90 collectivités sont labellisées «Ville Eco-propre» ; 47 bénéficient de la première étoile, 18 de la deuxième étoile, 17 de la troisième étoile, 8 de la quatrième étoile du label.

L'AVPU favorise les échanges entre ses adhérents avec l'organisation de Rencontres régionales tous les mois, de Rencontres nationales tous les semestres et de Rencontres européennes tous les deux ans.

Cette adhésion aura pour but :

- d'améliorer l'état de propreté de notre Ville ;
- de sensibiliser et de changer le comportement de certains usagers ;
- et de renforcer les initiatives citoyennes en termes de propreté.

*Les principaux objectifs pour les villes adhérentes de l'AVPU sont de :*

- *s'améliorer : chaque collectivité adhérente s'inscrit dans une volonté d'amélioration du niveau de propreté de l'espace public ;*
- *s'évaluer : la ville se dote des moyens de mesurer le plus objectivement possible le niveau de propreté de son espace public et ces éléments de mesures font l'objet d'une validation à valeur nationale reconnue ;*
- *se situer : les efforts accomplis pour obtenir une progression peuvent se comparer et leur analyse montrera par quels moyens on peut être plus performants ;*
- *communiquer : adhérer à l'AVPU traduit la volonté politique en faveur d'une meilleure propreté. Elle confère à la collectivité, la capacité de pouvoir afficher cet engagement par une communication spécifique.*

*L'outil de la progression est La **grille des Indicateurs Objectifs de Propreté (IOP)** qui permet d'enregistrer un état « quantitatif » de la non propreté. Elle permet de mesurer les différents éléments qui participent de cet état en les hiérarchisant selon le niveau de sensibilité ressenti par les usagers de l'espace public :*

- *déjections canines, dépôts sauvages, sacs d'ordures ménagères, emballages et papiers alimentaires, masques (nouveau 2021)*
- *verre et les débris de verre, papiers, emballages non alimentaires et journaux, mégots, déchets organiques*
- *tags, affichage sauvage, feuilles mortes (concentration), souillures adhérentes*

*La grille devient un outil de suivi en interne :*

- *Elle permet d'identifier les salissures les plus importantes qui favorise la mise en œuvre de plans d'action dédiés.*
- *Elle permet de mesurer l'évolution du niveau de propreté au fil du temps donc de mesurer son amélioration ou sa dégradation.*
- *Elle permet de hiérarchiser les différents sites entre ceux qui obtiennent de bons résultats et ceux dont les résultats sont moins bons.*

*L'AVPU consolide les données de tous les adhérents pour établir un référencement national.*

*L'AVPU élabore une analyse pour chaque adhérent permettant d'identifier les points forts, les points faibles et les axes d'amélioration.*

Concernant le financement de l'association, les statuts prévoient que les frais d'adhésion sont liés à la taille de la collectivité, ainsi l'adhésion de la commune de Guidel serait de 500 € par an.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**VU** l'avis de la commission Travaux, Urbanisme, Environnement, Transitions et Sécurité du 26 octobre 2021 ;

**AUTORISE** l'adhésion à l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine (AVPU) et approuve le projet de statuts ;

**APPROUVE** le versement de la somme de 500 € à l'AVPU correspondant aux frais annuels de cotisation pour l'adhésion à cette association, sous condition de la constitution effective de l'association ;

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à faire partie du bureau de l'association ;

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout acte se rapportant à la présente délibération ;

**Adopté par 24 voix, 4 contre (LAMY Henri-Philippe, KERDELHUE Régis, LE GROGNEC Pierre-Yves, LOISEL Isabelle) et 5 abstentions (BASTIER Bernard, LEMARCHAND Didier, SALVAR Jean-François, DEMANGEON Chantal, MORIO Estelle).**

Pour extrait conforme,  
Guidel, le 1er décembre 2021  
Le Maire,  
Joël DANIEL

